

DÉLIBÉRATION

du 20 septembre 2023

Présents : 21	L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil
Excusés: 6	Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique,
6 pouvoirs	sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Absents: /	Étaient précents : M. Antony AUDILLON M. Bruno PENOIT Mans Laurence PERMARD TANICHY
Votants: 27	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY,
En exercice : 27	Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno
	CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme
Délibération certifiée exécutoire	M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme
par le Maire, compte tenu de sa	Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe
télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de	THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.
	Étaient absents excusés : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme
réception recu, 2 5 SEP. 2023	Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Türkan RENZO), M. Philippe JAHAN (ayant
	donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura
Publiée, le 2 6 SEP. 2023	BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Frédéric LEGRAS), Mme Sandrine SUTEAU
	(ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY),
Notifiée, le	Assistaient également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON
	Secrétaire de séance : M. Frédéric LEGRAS
	Date de la convocation : 14 septembre 2023
Délibération	
	<u>FINANCES</u>
n°23.6.8	Aménagement de local en cabinet médical : demande de subvention au
	Département de Loire-Atlantique

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune conduit depuis l'automne 2022 une réflexion, en collaboration avec les médecins de MESANGER sur l'avenir de la médecine générale dans notre Commune et sur les moyens de la pérenniser. Elle souligne que les médecins cherchent à renforcer leurs moyens et préparer l'avenir en étudiant la possibilité d'accueillir de nouveaux médecins.

Le local sis 201 rue des CHENES, cadastré ZE 551 pour une superficie parcelle de 384 m², précédemment occupé par le dentiste a été racheté par la commune, qui portera le projet de réaménagement en cabinet médical.

La commune a par ailleurs été retenue par le Département de Loire-Atlantique au titre de l'AMI Cœur de Bourg, et à ce titre, réalise son Plan Guide Opérationnel (PGO). Ce projet est intégré dans le périmètre du PGO et identifié comme stratégique. Il fera l'objet d'une fiche action dans le PGO et peut être subventionné par le Département dans ce cadre.

Le projet dans son ensemble représente un total de dépenses dont le détail figure ci-dessous. Le projet pourrait être subventionné à hauteur de 40% dans le dispositif « Soutien aux territoires ».

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Acquisition	191 674 €	Conseil départemental	118 002 €
Honoraires d'agence	7 500 €	Commune (emprunt)	177 002 €
Frais d'acquisition	3 600 €		
Frais de promesse de vente	275 €		
Taxes foncières	299 €		1
Maîtrise d'œuvre	10 800 €		
Travaux	82 608 €		
Tr.intérieurs - lot 1 - démolition	13 600 €		
Tr.intérieurs - lot 2 - menuiseries	11 727 €		
Tr. intérieurs - lot 3 - cloisons sèches	7 131 €		
Tr. intérieurs - lot 4 - peinture et sols	9 640 €		

Le plan de financement prévisionnel est réalisé sur la base d'un estimatif travaux de 100 000€. Les offres seront analysées et attribuées d'ici le conseil municipal du 20/09 et le tableau définitif proposé au vote sera mis à jour le soir de la séance.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'exposé présenté, Vu le dossier de candidature au titre du Soutien aux territoires (en pièce-jointe), Vu l'article L2121-29 du CGCT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, A l'unanimité :

- ► APPROUVE le projet d'aménagement du local en cabinet médical d'un montant 295 044€ H.T, son programme et son plan de financement
- ► AUTORISE Madame le Maire à solliciter un financement au titre du Soutien aux territoires à hauteur de 40% de la dépense H.T subventionnable soit 118 002 €, le reste à charge de la collectivité étant d'un montant minimum de 20%

Le Maire, Nadine YOU

Frédéric LEGRAS Secrétaire de séance

